

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 15 Présents : 12

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Christelle HARTMANN, Jacques COSYNS, Daniel DAMM, Marilyn GARNIER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER

Absents excusés : Stéphane CECILLE, Sébastien LACHMANN et Robert LUDMANN qui a donné procuration à l'adjointe au maire Christelle HARTMANN pour voter en ses lieu et place.

Arrivées en cours de séance : Patricia UEBER et Anita WALTSBURGER

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER

PROCES- VERBAL :

- Secrétaire de séance : Est désigné Daniel DAMM
- Dernier procès-verbal : Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Arrivée au cours du point 2 de Patricia UEBER

2°) LOTISSEMENT DU RIED – NOMENCLATURE DE RUES : Suite à l'aménagement du Lotissement privé du Ried **Se référant** aux délibérations du 6 juillet et du 31 août 2021 baptisant la rue traversante du lotissement, Rue Lucien Meugnier **Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte** la nomenclature suivante :

N° de rues	Propriétaires	Lot n°	Section 29 Parcelle N°
Rue des Vergers			
7	M. Mme SPEITEL/BONNEVILLE Didier et Esther	3	444/129
9		4	445/129
R. Lucien Meugnier côté impair			
1	M. Mme LABOUREL/RINGLER Michel et Cinthia	1	442/129
3	M. Mme UHL/NICKLER Victor et Maud	10	451/129
5		9	450/129
7	M. Mme LAUFFENBURGER/ZWINGELSTEIN Julien et Dorothée	8	449/129
R. Lucien Meugnier côté pair			
2	M. Mme TAORMINA Jérôme et Orhtélia	2	443/129
4		5	446/129
6		6	447/129
8	M. Mme MARTIN/MORITZ Nathanaël et Elodie	7	448/129

3°) PLATEFORME DEMATERIALISEE « Alsace Marchés Publics » : La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,

- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 avec une utilisation ouverte aux collectivités alsaciennes depuis 2013, la plateforme référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Saasenheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- **DECIDE** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et charte d'utilisation qui l'accompagne

Arrivée à la fin du point 3 de Marilyn MEYER

4°) RUE DES VERGERS ET RUE DORFMATT - MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS :

* **Enfouissement réseaux électriques : VU** le projet d'enfouissement des réseaux électriques de la rue des Vergers et de la rue Dorfmatt **VU** l'aide financière et technique apportée par le SDE du Rhin (Syndicat D'Electricité et de gaz) pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité **Après étude**

des chiffrages sommaires proposés par le SDE du Rhin **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **VALIDE** le projet de mise en souterrain des réseaux électriques
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour les études proposées par le SDE comprenant pour la
 - o **Rue Dorfmann** : La dépose des réseaux aériens, la construction de canalisations souterraines Basse Tension, la pose des coffrets et la reprise du réseau sous tension ainsi que les branchements souterrains d'un montant total de 31 065,30 Euros TTC (25 887,75 € HT) frais de maîtrise d'œuvre inclus
 - o **Rue des Vergers** : La dépose des réseaux aériens, la construction de canalisations souterraines Basse Tension, la pose des coffrets et la reprise du réseau sous tension ainsi que les branchements souterrains d'un montant total de 31 389,12 Euros TTC (26 157,60 € HT) frais de maîtrise d'œuvre inclus
- **SOLLICITE** l'aide financière du Syndicat D'Electricité et de gaz du Rhin
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents contractuels nécessaires à l'étude du dossier de subvention et à la validation de la convention
- **Mise en souterrain des réseaux orange : Après avoir pris connaissance** du chiffrage estimatif d'Orange pour la mise en souterrain du réseau téléphonique existant dans la rue Dorfmann et la rue des Vergers **Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**
- **ADOpte** la proposition d'Orange pour les frais d'ingénierie génie civil, les études et les travaux de câblage estimés à 2 775,00 Euros nets
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération

5°) **ETUDE DEVIS DE MENUISERIE** : Pour optimiser le rangement de la vaisselle et des produits d'entretien ménagers à la salle des fêtes le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le devis d'un montant de 2 070,00 Euros TTC pour la confection d'une armoire dans la cuisine et d'un placard dans les toilettes
- **CHARGE** Mme le Maire de valider le devis de la menuiserie Brey

6°) **MODIFICATIONS BUDGETAIRES** : **Dans le cadre** de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements pour certaines dépenses de fin d'année **Après avoir délibéré le conseil municipal vote les modifications budgétaires suivantes :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
615221 - Bâtiments publics	- 7 000,00	21318 Autres bâtiments publics	26 500,00
615321 - Voiries	7 000,00		
023-Virement section investissement	16 000,00		
Total	16 000,00 €	Total	26 500,00 €
Recettes		Recettes	
Prélevé de l'excédent de fonctionnement	- 16 000,00	2764 Autres créances (Part. Maître d'œuvre)	10 500,00
		021- Virement de section de fonctionnement	16 000,00
Total	- 16 000,00 €	Total	26 500,00 €

7°) **TAXE D'AMENAGEMENT** : **Après avoir pris connaissance** de la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2014 conservant au taux de 10 % la taxe d'aménagement pour la rue des Vergers

Par souci d'équité entre contribuables du secteur alentour du lotissement privé du Ried et tenu de respecter la date du 30 novembre pour modification ou révision de la taxe d'aménagement, **le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** (12 voix POUR dont 1 par procuration)

- de fixer un taux de 10 % dans la rue Dorfmann
- de conserver le taux de 10 % dans la rue des Vergers
- de conserver le taux de 20 % pour le chemin rural entre les n° 52 et n° 54 de la rue Principale vers Sundhouse
- de conserver le taux de 2,5 % fixé pour le reste du village

8°) VENTE DE BOIS : Après avoir pris connaissance des lots de bois constitués pour une vente à l'amiable

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de mettre en vente 7 lots de bois dont 6 lots de 5 stères et 1 lot de 9 stères.
- **DECIDE** l'abattage par une entreprise de bucheronnage, des frênes chararoses (frêne malades) de diamètre supérieure à 20 cm ou présentant un risque pour le cessionnaire,
- **DECIDE** de fixer la mise à prix à 20,00 Euros le stère pour la vente à l'amiable dont la date sera fixée après la sécurisation des lieux
- **DECIDE** d'informer l'ensemble de la population par la distribution de la liste détaillée des lots

9°) POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE : Suite à l'arrêt de travail de l'agent de surveillance des écoles, il a fallu trouver en urgence une remplaçante **Après avoir délibéré le conseil municipal**

- **PREND NOTE** du contrat passé avec la seule candidate qui s'est présentée ; à savoir Mme Gaëlle BARTSCH de Schoenau
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces complémentaires nécessaires à cet engagement contractuel pour ce remplacement du 15 novembre au 10 décembre 2021 inclus.

10°) DIVERS

- a) **Fête des personnes âgées** : Vu les nouvelles mesures sanitaires, il est décidé de ne pas organiser la fête des personnes âgées. Comme en janvier 2021, il est décidé de livrer des colis repas à l'ensemble des personnes âgées le 9 janvier 2022.
- b) **Départ à la retraite** : La cérémonie de départ à la retraite de l'ouvrier communal sera également organisée de manière restreinte, par prise en commun avec le conseil municipal et les agents communaux, du même menu que celui distribué.
- c) **Passage du Saint-Nicolas** : Il est décidé l'achat de brioches (mannele) pour la distribution aux enfants prévue le 7 décembre 2021
- d) **Prochaines réunions** :
 - a. La Commission Communication aura lieu le mercredi 8 décembre à 20 heures
 - b. Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 11 janvier 20 heures.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance
Daniel DAMM

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.